



Département des Alpes-Maritimes  
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	Nombre de membres : - En exercice : 11 - Présents : 6 - Votants : 8
Date d'affichage : 02/05/2024	

Votes :

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 0
----------	------------	----------------	--------------------------------

**Présents :** Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Christian GUILLAUME, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Noël MAGALON, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller municipal

**Absents :** Roland GIRAUD, Maire - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal, excusé - Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal - Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale - Karine DONADEY, Conseillère municipale

**Pouvoirs :** Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME, Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE.

**DCM 2024-05 /27 :**

**Gîtes communaux – grille tarifaire locations 2024/2025**

Monsieur Christian GUILLAUME, Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la gestion des gîtes communaux, les grilles tarifaires pour les locations des gîtes communaux : Gîtes du Comté Grimaldi et gîtes des Launes pour la saison 2024/2025 sont définis ainsi qu'ils suivent :

**Tarif en € des Meublés Touristiques - Saison 2024/2025**

**GITES DU COMTE GRIMALDI**

	PRIX A LA SEMAINE					2 Nuits Hors Vacances Scolaires	Nuit Supplémentaire	
	Semaine de Noël 2024	Semaine du jour de l'an 2024-2025	Vacances scolaires Février et Mars 2025		ETE 2025			
			Février	Février Hors zone	Du 05/07/2025 Au 31/08/2025			
F2 /4 pers	399	444	436	399	422	311	133	70
F2/4pers Gîtes 102 et 104	409	454	454	409	432	319	136	71
F3 / 6 pers	481	538	538	481	512	399	150	79

AR Prefecture

006-210600169-20240507-2024\_05\_27\_2-DE  
Reçu le 23/05/2024

DCM 2024-05/27

1/2

## GITES DES LAUNES

	PRIX A LA SEMAINE					2 Nuits Hors Vacances Scolaires	Nuit Supplémentaire	
	Semaine de Noël 2024	Semaine du jour de l'an 2024-2025	Vacances scolaires Février et Mars 2025		ETE 2025			Hors saison Eté / Hiver
			Février	Février Hors zone	Du 05/07/2025 Au 31/08/2025			
Studio	373	422	422	373	398	284	104	38
2 pièces	457	517	517	457	486	376	120	46

\* **Pour les gîtes des Launes :**

- Le tarif du linge de maison (draps) est fixé à 12 € par lit et par séjour,
- Le tarif du linge de toilette est fixé à 12 € par personne et par séjour,
- Le tarif du ménage des gîtes communaux à 45 € par gîte.

Le montant de la caution est fixé à 170 €.

En cas de non réservation en périodes particulières, la commune se réserve le droit de pratiquer des tarifs préférentiels sur le prix de la location des gîtes.

Le Conseil municipal oui l'exposé de Monsieur Christian GUILLAUME et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE VALIDER, pour la saison 2024 - 2025, les conditions et les tarifs de location des gîtes communaux : Gîtes du Comté Grimaldi et gîtes des Launes susmentionnés,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les contrats de location à venir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Nicolas DONADEY

**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



AR Prefecture

006-210600169-20240507-2024\_05\_27\_2-DE  
Reçu le 23/05/2024

DCM 2024-05/27

2/2